

Communiqué de presse

Covid-19 – Nouvelle organisation et réflexions sur l'application de différentes mesures

La pandémie de Coronavirus (Covid-19) sévit à tous les échelons de la société. Pour y faire face, le CJB applique strictement les recommandations cantonales et fédérales. En termes d'organisation, cela implique de repenser le fonctionnement de l'institution, tant au niveau administratif qu'au niveau politique. Le secrétariat est dorénavant atteignable par téléphone et par courriel uniquement. Plus aucune séance politique ne s'effectue en présentiel ; tous les dossiers sont traités par voie électronique ou par téléconférences. Tant que les réserves cantonales et fédérales ne seront pas levées, le CJB continuera de fonctionner ainsi.

Au niveau des mesures, le CJB suit de près les réflexions relatives à l'octroi d'aides aux organisateurs des milieux culturels et sportifs dont les événements ont été impactés par le Covid-19. Ces réflexions font notamment écho à la décision du Conseil-exécutif de débloquer 25 millions de francs du Fonds de loterie pour aider ces organisations. De plus, plusieurs membres du CJB sont d'ores et déjà actifs sur le terrain. La situation et les possibilités d'actions seront réévaluées régulièrement par les membres du Bureau.

Intendance des impôts – le CJB refuse le projet de fusion entre les régions du Jura bernois et du Seeland

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a réagi à plusieurs reprises sur le projet de restructuration amorcé au sein de l'Intendance des impôts du canton de Berne. Pour rappel, ce dernier fait écho à l'acceptation de la déclaration de planification dite Brönnimann demandant une réduction de 3% des postes dans l'administration centrale de toutes les directions. Lors des débats à la session d'hiver 2018 du Grand Conseil, le terme « administration centrale » avait d'ailleurs fait quelque peu débats ; il s'agissait notamment de savoir si cette réduction s'appliquait aussi à l'administration décentralisée.

Suite aux différentes interventions du CJB, la Direction des finances a jugé opportun de lancer une consultation à propos de son projet dit de coopération entre les régions du Jura bernois et du Seeland de l'Intendance des impôts. Le CJB a donc pris connaissance avec intérêt du contenu de cette consultation et s'attendait à des modifications / des améliorations de ce projet, suite aux avis négatifs émis sur la proposition initiale de l'Intendance des impôts.

Malheureusement, dans sa consultation, la Direction des finances reste sur sa position et ne propose guère mieux par rapport à son projet initial. Il semble important de rappeler que le CJB ne se positionne pas fondamentalement contre des restructurations au sein de l'Intendance des impôts comme au sein d'autres services cantonaux d'ailleurs. Cependant, ces dernières doivent pouvoir cibler l'ensemble du canton et pas uniquement une région spécifique, en l'occurrence le Jura bernois.

Le projet de la Direction des finances est annoncé comme étant un projet de coopération entre les régions du Jura bernois et du Seeland. Dans les faits, il s'agit d'un projet de fusion des deux



entités, ne respectant pas la territorialité des langues et vidant petit à petit l'administration décentralisée de sa substance. Bien que des restructurations soient nécessaires au sein de chaque office afin de répondre aux enjeux de la digitalisation, le CJB revendique de pouvoir conserver un site régional de l'Intendance des impôts, bénéficiant d'une certaine autonomie et conservant des cadres francophones à sa tête. Ce projet de fusion n'est politiquement pas du tout acceptable et le CJB demande à ce que l'application de la déclaration de planification Brönnimann au sein de l'Intendance des impôts soit revue, en concertation avec les acteurs politiques de la région, entre autres.

Autres dossiers

Durant le mois de mars 2020, le CJB a également :

- Pris position dans le cadre de la consultation sur le règlement et l'ordonnance-type sur les déchets ;
- Versé des subventions dans les domaines du Fonds pour l'encouragement aux activités culturelles (FEAC), du Fonds de loterie (FL) et du Fonds du sport. Un tableau récapitulatif est proposé sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.conseildujurabernois.ch/subventions.html>.

La Neuveville, le 31 mars 2020

Informations – Contacts :

- Morena Pozner, présidente du CJB, 078 892 36 57
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73
- Mélanie Cornu, déléguée du CJB à la Culture, 079 929 19 53

